

Compte-rendu de la CPR Pays de la Loire du 7 juin 2018

Désignation de la présidence

Comme convenu entre nous afin de respecter l'alternance entre les deux syndicats, la présidence revient à Roxanne Marlot, ONSSF

Il n'y a plus de représentant RSI depuis janvier 2018 ; il y a donc un problème de représentativité puisque la CPR est normalement composée de 4 membres pour chaque section (sociale et professionnelle)

Il est demandé à la section professionnelle qu'un de ses membres ne vote pas ! Nous soulignons que si la plupart de nos décisions sont votées à l'unanimité, nous ne pouvons exclure un désaccord entre les deux syndicats. Désigner celui qui n'aurait qu'une seule voix et serait donc minoritaire est parfaitement arbitraire. Nous refusons cet « arrangement ».

L'ordre du jour se poursuit cependant puisque certains points n'exigent pas un vote.

Signature de l'avenant N°4

Les points principaux de cet avenant nous sont détaillés

Cf présentation sur le site de l'UNSSF :

<http://www.unssf.org/index.php?mact=CGBlog,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=679&cntnt01returnid=16>

Evolution des dépenses de santé

Les dépenses ont globalement augmenté de 5.6% dans notre région (contre 7.7 % pour la France entière). La comparaison des données avec la même période en 2017 montre une évolution importante (+70 %) des AMO (actes d'accouchement) pour un total de 57 070 € et une baisse (-28%) des SFI.

Le nombre de cabinet principaux est passé de 333 au 31/12/2016 à 352 en décembre 2017

Demande de dérogation pour une installation en zone surdotée.

La section professionnelle soutient cette demande à l'unanimité mais la question de la représentativité empêche le vote (situation de carence)

Un second vote -non présentiel - a eu lieu début juillet mais n'a pu être pris en compte pour les mêmes raisons. Le dossier sera donc examiné en CPN.

Ce retard ne pénalise pas la sage-femme car la réponse sera a priori négative (malgré la position de la section pro) puisque hors des motifs de dérogation autorisés.

La secrétaire de la CPR nous a adressé un mail le 12 juillet au sujet d'une prochaine demande de dérogation

Nous souhaitons dès à présent attirer votre attention sur le fait qu'au vu des votes précédents, (et en l'absence de parution de l'avenant 4 qui réglera les problèmes de parité), nous soyons obligé de saisir à nouveau la CPN ce qui allongera les délais alors que dans ce dossier le Directeur de la caisse s'est d'ores et

déjà positionné de façon favorable sous réserve d'une diminution d'activité de 50% d'une sage-femme du cabinet dans lequel l'installation est demandée.

Cette demande s'apparente à une sorte de chantage assez désagréable nous obligeant à choisir entre les intérêts d'une sage-femme et la légalité de notre représentativité.

Nous nous tournons vers le national pour savoir quelle attitude nous devons adopter

Télétransmissions

10 SF ne télétransmettaient pas au 31/12/17. La plupart ont démarré la télétransmission en 2018. Certaines expliquent le non recours à la télétransmission par des revenus faibles. Ils vont être chiffrés plus précisément.

ADRI (Acquisition des DRoits intégrés)

L'ADRI améliore la fiabilité du « Tiers-Payant obligatoire ».

Pensez à vérifier auprès de votre fournisseur de logiciel sa compatibilité avec le système ADRI et à faire la mise à jour permettant de l'utiliser.

Guide d'installation et d'exercice

Un projet de diaporama nous avait été présent en 2017 et nous avons demandé un certain nombre de modifications. Il aurait depuis été adressé aux différentes CPAM de la région ainsi qu'aux « membres de la CPR ». Nous ne l'avons pas reçu et demandons à ce qu'il nous soit envoyé (pas encore reçu à ce jour)

Extension du Prado précoce

Le CH de Saint-Nazaire et la Clinique Brétéché rejoignent le dispositif

Déploiement de la MSSanté et du DMP dans la région des Pays de la Loire

Le DMP dont on parle depuis 2004 vient d'être expérimenté dans 9 caisses « pilotes » et semble démarrer. Il est prévu que les pharmacies et les CPAM puissent créer les DMP à partir de la rentrée 2018. Les logiciels métiers sont /seraient en train de travailler sur un transfert automatisé des données... A vérifier avec votre fournisseur de logiciel

Pour en savoir plus sur le DMP : <http://www.dmp.gouv.fr/web/dmp/professionnel-de-sante/decouvrir-le-dmp>

Apicrypt a intégré MSSanté : à terme, les deux systèmes pourront communiquer

La prochaine CPR est prévue le 6 décembre

Laurence Platel, Annie Baud Leboeuf
UNSSF